

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE.**

Séance du 10/04/2024 à 18h33

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil d'administration	En exercice	Ayant pris part à la délibération
13	13	9

Le Conseil d'Administration du CCAS de la commune de Meyrargues s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par son président le maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du code de l'action sociale et des familles et notamment de son article R. 123-16.

**Présidence :** Monsieur Fabrice POUSSARDIN, Président

**Secrétaire de séance :** Madame Hélène FAURE-GIGNOUX

**Membres du CA présents :** Fabrice POUSSARDIN, Andrée LALAUZE, Béatrice MICHEL, Daniel VINCENT, Véra FICHANT, Claude VIVINUS, Sandrine VIVINUS, Sabrina SMATI, Dominique GIRAUD

**Membres du CA ayant donné pouvoir :** Brigitte DAILCROIX à Andrée LALAUZE ; Jacques LEUCI à Sandrine VIVINUS

**Membres du CA Absents excusés :** Daniel BARBIER

**Membres du CA Absents :** Richard LOGEROT

**Délibération n° 2024-09**

Objet : **VOTE DU BUDGET DU CCAS – EXERCICE 2024**

**Exposé des motifs :**

A titre liminaire est précisé aux administrateurs que la situation de crise sanitaire que traverse encore la Nation a conduit le gouvernement, agissant sur habilitation du législateur, a repoussé certains délais, et notamment ceux applicables aux collectivités territoriales et leurs établissements, quant à l'élaboration de leurs actes budgétaires.

Le débat d'orientation budgétaire, qui doit précéder le vote du budget primitif, a souligné les grands axes du budget du CCAS pour 2024. Concernant ce budget, il est construit et élaboré conformément à l'instruction budgétaire et comptable M 57 en application depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Le budget principal est présenté par nature de dépenses et de recettes.  
Il est voté par chapitre globalisé, par nature avec référence fonctionnelle.

**Visas :**

Oui l'exposé des motifs rapporté ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le débat d'orientation budgétaire présenté au conseil d'administration au vu de la délibération D2024-06 en date du 13 mars 2024 ;

Vu la délibération du conseil d'administration en date du 10 avril 2024 n°D2024-07

Vu la délibération du conseil d'administration en date du 10 avril 2024 D2024-08 portant affectation du résultat ;

Vu la maquette budgétaire présentée aux membres du conseil d'administration ;

A l'issue du débat contradictoire engagé entre les membres du conseil d'administration sur ce point de l'ordre du jour :

**Le conseil d'administration décide de :**

REÇU EN PREFECTURE

le 12/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-013-261301311-20240410-D2024\_09-DE

- VOTER le budget primitif du budget du CCAS pour l'exercice 2024, équilibré en dépenses et en recettes, selon les grands équilibres présentés ci-après :

<b>PRESENTATION GENERALE – VUE D'ENSEMBLE</b>			
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
VOTE	Crédits votés au titre du présent budget	<b>DEPENSES</b> 15.505,00	<b>RECETTES</b> 13.626,22
	+	+	+
REPORT	002 – Résultat de fonctionnement reporté	00,00	1.878,78
	=	=	=
	<b>Total de la section EXPLOITATION</b>	<b>15.505,00</b>	<b>15.505,00</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
VOTE	Crédits votés au titre du présent budget (y compris le C/1068)	<b>DEPENSES</b> 1.255,88	<b>RECETTES</b> 00,00
	+	+	+
REPORT	R.A.R. de l'exercice précédent	00,00	00,00
	001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reportée	00,00	1.255,88
	=	=	=
	<b>Total de la section INVESTISSEMENT</b>	<b>1.255,88</b>	<b>1.255,88</b>
<b>TOTAL DU BUDGET 2024</b>		<b>16.760,88</b>	<b>16.760,88</b>

La maquette du projet de budget principal 2024 est à votre disposition au CCAS.

**AVEC 10 VOIX POUR  
1 VOIX ABSTENTION**

Pour (présents et pouvoirs)	10	Fabrice POUSSARDIN, Andrée LALAUZE, Brigitte DAILCROIX ayant donné pouvoir à Andrée LALAUZE, Béatrice MICHEL, Véra FICHANT, Dominique GIRAUD, Jacques LEUCI ayant donné pouvoir à Sandrine VIVINUS, Daniel VINCENT, Sandrine VIVINUS, Claude VIVINUS,
Contre (présents et pouvoirs)	00	
Abstentions (présents et pouvoirs)	01	Sabrina SMATI,

La délibération sera effective, à partir du moment où cet acte sera réputé exécutoire.

Pour extrait certifié conforme.  
La Vice-Présidente du CCAS,  
Andrée LALAUZE.

Acte rendu exécutoire	Après dépôt en Sous-préfecture le .....
	et publication ou notification le .....

**REÇU EN PREFECTURE**  
le 12/04/2024  
Application agréée E-legalite.com